

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenant n°3 - Marché "Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service"

Décision D-2024-276

### Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la commande publique relatif aux marchés publics et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;
- **Vu** le Code de la commande publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 5° et R 2194-7 relatifs aux modifications autorisées ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la délibération DEL-B-2020-022 du Bureau communautaire du 08 septembre 2020 par laquelle la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a été désignée coordonnateur du groupement de commande pour la « Location et l'entretien des vêtements de travail et des linges de service » ;
- **Vu** la décision du Président D-2020-324a du 12 janvier 2021 attribuant le marché 2020\_29\_MAP2 « Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service », à l'entreprise INITIAL – 85250 Chavagnes en Paillets ;
- **Vu** la décision du Président D-2022-268 du 1er juin 2021 relative à la signature de l'avenant n°1 (avenant sans incidence financière sur le marché) ;
- **Vu** la décision du Président D-2023-033 du 23 février 2023 relative à la signature de l'avenant n°2 (avenant sans incidence financière sur le marché) ;
- **Considérant** la notification du marché « Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service » en date du 07 janvier 2021 à l'entreprise INITIAL 85250 Chavagnes en Paillets ;
- **Considérant** la nécessité de prolonger la durée d'exécution d'une année.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'établir un avenant n°3 au marché 2020\_29\_MAP2 « Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service » qui a pour objet de prolonger le marché d'une année soit du 7 janvier 2025 au 7 janvier 2026

	Montant HT	Montant TTC
Montant initial estimatif marché (4 ans)	89 944.76 €	107 933.71 €
Montant estimatif de l'avenant n°3	24 378.31 €	29 253.98 €
Montant total estimatif après avenant n°3	114 323.07 €	137 187.68 €

% d'écart introduit par l'avenant : 27.11 %

**ARTICLE 2 :** De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

**ARTICLE 3** : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés, section fonctionnement.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.



Fait à Bressuire, le 26 septembre 2024

**Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pierre-Yves Marolleau", is written over a horizontal line.

Transmis en préfecture le ..... 01 OCT. 2024 .....

Notifié ou publié le ..... 01 OCT. 2024 .....

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet

d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.